

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ACCOUNTAUDIT
18, rue de la Commanderie
54000 Nancy
S.A.S. au capital de € 103 500
481 216 414 R.C.S. Nancy

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de l'Est

ERNST & YOUNG Audit
Tour Europe
20, place des Halles
BP 80004
67081 Strasbourg cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société DLSI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DLSI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 4.3.1 « Goodwill » et 4.3.2 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation des *goodwill*. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues.

En outre, nous avons revu les données prévisionnelles et les hypothèses sur lesquelles la direction s'est fondée pour déterminer le montant de la valeur actuelle de ces actifs, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations faites par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nancy et Strasbourg, le 15 avril 2021


Les Commissaires aux Comptes

ACCOUNTAUDIT



Bruno Masson

ERNST & YOUNG Audit



Alban de Claverie

Bilan actif

ACTIF (montants en K€uros)	Note	MONTANTS	MONTANTS	Variation
		31/12/2020	31/12/2019	
Ecarts d'acquisition nets	5.1.1.	32 708	32 694	14
Immobilisations incorporelles nettes	5.1.2.	809	1 057	-249
Immobilisations corporelles nettes	5.1.3.	9 390	7 089	2 301
Autres actifs non courants	5.1.4.	1 046	1 157	-111
Actifs d'impôts différés	7.5.	332	468	-136
Total des Actifs non courants		44 284	42 466	1 818
Clients et comptes rattachés	5.2.1.	36 909	47 050	-10 141
Autres créances	5.2.1.	14 331	17 473	-3 142
Actifs financiers courants		0	0	0
Trésorerie		19 572	8 767	10 806
Total des Actifs courants		70 812	73 290	-2 478
Actifs en vue d'être cédés		0	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		115 097	115 756	-659

Bilan passif

PASSIF (montants en K€uros)		MONTANTS	MONTANTS	Variation
		31/12/2020	31/12/2019	
Capital social		5 083	5 083	0
Réserves consolidées		43 623	39 000	4 623
Résultat de l'exercice		-470	4 802	-5 272
Capitaux propres - part du groupe		48 236	48 885	-649
Intérêts minoritaires		592	845	-253
Total des Capitaux Propres		48 828	49 730	-902
Provisions non courantes	6.1.1.	1 575	977	598
Passifs d'impôts différés	7.5.	360	63	297
Emprunts et dettes financières	6.1.2.	6 844	6 628	216
Total des Passifs non courants		8 778	7 668	1 111
Provisions courantes	6.2.1.	357	403	-46
Emprunts et dettes financières	6.1.2.	17 658	12 427	5 231
Fournisseurs et comptes rattachés	6.2.2.	4 230	4 643	-414
Dettes fiscales et sociales	6.2.2.	33 308	38 092	-4 783
Autres dettes	6.2.2.	1 936	2 793	-857
Total des Passifs courants		57 490	58 359	-868
TOTAL DU PASSIF		115 097	115 756	-659

Compte de résultat

En K€uros	Note	MONTANTS	MONTANTS
		31/12/2020	31/12/2019
Chiffres d'affaires	7.1	164 920	232 161
Charges de personnel	7.2	-151 969	-208 740
Charges externes		-7 515	-9 516
Impôts et taxes	7.3	-2 154	-3 013
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur		0	0
Autres charges d'exploitation nettes des produits		1 123	1 363
Résultat opérationnel courant		4 405	12 254
Amortissements		-2 585	-2 316
Résultat opérationnel		1 820	9 938
Coût de l'endettement financier net	7.4	-270	-325
Résultat avant impôts		1 550	9 613
Charges d'impôt sur le résultat (y compris CVAE)	7.5	-2 266	-4 750
Résultat net d'impôt		-716	4 864
dont attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère		-470	4 802
dont attribuable aux intérêts minoritaires		-247	62
Résultat net par action en Euros		-0,18	1,89
Résultat dilué par action en Euros		-0,18	1,89
Nombre d'actions		2 541 490	2 541 490
RESULTAT NET		-716	4 864
Autres éléments du résultat global de la période		-185	71
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		-901	4 935
dont attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère		-648	4 851
dont attribuable aux intérêts minoritaires		-253	83

Tableau de flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	2 388	7 534
+/- Dotations nettes aux amort. Et prov.	3 104	2 670
+/- Autres produits et charges calculés		
+/- Plus et moins values de cession	0	0
	2 388	7 534
+ Coût de l'endettement financier net	270	325
+/- charge d'impôt (y compris impôts différés)	191	-216
Flux nets d'activités opérationnelles	2 849	7 683
- impôt versé	0	0
+/- variation du B.F.R. lié à l'activité	7 236	3 128
+/- Autres flux générés par l'activité	0	0
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D)	10 086	10 770
- décaissements liés aux acquisitions d'immob. Corp. Et incorp.	-303	-914
+ Encaissements liés aux remboursement de prêts	113	11
+/- Coût nets des regroupements d'entreprises	0	0
+ dettes envers les cédants des entreprises acquises	0	0
+/- incidence des variations de périmètre	-4	-817
+/- Variation taux de change	-6	158
+/- décaissements nets s/acquis	0	0
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INV.(E)	-200	-1 562
- dividendes versés au cours de l'exercice	0	-2 607
+ sommes reçues des actionnaires lors d'augment.		
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	8 032	709
- Remboursements d'emprunts	-4 454	-4 815
- Intérêts financiers nets versés	-270	-325
+/- Variation des encours liée aux factor	-2 071	-3 989
+/- Variation des comptes courants	-317	1 026
+/- Autres variations financières	0	0
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINAN.(F)	920	-10 000
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE H=(D+E+F)	10 806	-792
TRESORERIE D'OUVERTURE	8 777	9 569
TRESORERIE DE CLÔTURE	19 572	8 767
dont trésorerie et équivalent de trésorerie	19 572	8 767
dont découverts bancaires	0	0

Variation des capitaux propres consolidés

en €	Nombre d'actions	Capital	Résultat non distribué	Part du groupe	Part hors groupe	Capitaux propres
Capitaux Propres IFRS au 31/12/2018	2 541 490	5 082 980	41 476 895	46 559 875	842 650	47 402 525
Dividendes versés			-2 526 150	-2 526 150	-81 281	-2 607 431
Résultat net de l'exercice 2019			4 802 251	4 802 251	61 525	4 863 776
Autres éléments du résultat global			48 872	48 872	21 938	70 810
Capitaux Propres IFRS au 31/12/2019	2 541 490	5 082 980	43 801 868	48 884 848	844 832	49 729 680
Dividendes versés			-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2020			-469 737	-469 737	-246 702	-716 439
Autres éléments du résultat global			-179 081	-179 081	-6 258	-185 339
Capitaux Propres IFRS au 31/12/2020	2 541 490	5 082 980	43 153 050	48 236 030	591 872	48 827 902

La totalité du capital social a été souscrit et libéré. Le montant nominal d'une action s'élève à 2€.

Les réserves consolidées au 31 décembre 2020 se décomposent comme suit :

- ✓ Réserve légale 508 K€
- ✓ Autres réserves et résultats cumulés 43 115 K€

En 2020, le Groupe n'a pas versé de dividende.

GROUPE DLSI

I ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2020 Établie selon les normes IFRS

1. Remarque liminaire

Les comptes du Groupe DLSI au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Directoire le 30 mars 2021. Ces comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2021.

Le Groupe DLSI offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire. DLSI ("la Société") est une entreprise domiciliée en France.

Nom de la société mère :	D L S I
Siège social :	Avenue Jean Eric Bousch 57600 FORBACH
Forme juridique :	S A. à directoire et conseil de surveillance
SIREN :	389 486 754

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Toutes les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ont établi leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre 2020.

2. Base de préparation des états financiers

2.1 Déclaration de conformité

Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe DLSI.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020 et non appliqués par anticipation sont les suivants :

- ✓ Amendements à IFRS 3 – Regroupements d'entreprise, définition d'un "business" (publié en octobre 2018). Ces amendements homologués par l'Europe le 21 Avril 2020 visent à clarifier le guide d'application de la norme afin d'aider les parties prenantes à faire la différence entre une entreprise et un groupe d'actifs.

- ✓ Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 dans le cadre de la réforme taux d'intérêt de référence. Ces amendements ont été homologués par le règlement de l'Union Européenne du 15 janvier 2020 et visent à améliorer les informations financières des entités pendant la période d'incertitude liée à la réforme de l'IBOR.
- ✓ Amendements à la norme IAS 1 et IAS 8 : définition du terme "significatif" (publié en octobre 2018). Ces amendements ont été homologués par le règlement de l'Union Européenne du 29 novembre 2019.
- ✓ Amendements au cadre conceptuel IFRS (publiés en mars 2018). Le document adopté par l'Europe le 29 Novembre 2019 vise à remplacer dans plusieurs normes et interprétations, les références existantes à des cadres précédents par des références au cadre conceptuel révisé.
- ✓ Amendement à IFRS 16 sur les allègements de loyers liés au Covid-19 (publié le 28 mai 2020). L'amendement constitue une mesure d'assouplissement qui permet aux locataires de ne pas comptabiliser ces allègements comme des modifications de contrats de location même si elles devraient être qualifiées comme telles. Cet amendement ne concerne pas les bailleurs. La modification est entrée en vigueur le 1er juin 2020 et a été adoptée par l'Europe le 12 octobre 2020. Les textes mentionnés ci-avant n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1er janvier 2020 et non anticipés par le Groupe DLSI.

Le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables de manière obligatoire en 2020 :

- ✓ Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (publié en janvier 2020). Ces amendements visent à reporter la date d'entrée en vigueur des modifications d'IAS 1 concernant le classement des passifs courants et non courants aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, sous réserve de son adoption par l'Europe.
- ✓ Amendements à IFRS 3, IAS 16, IAS 37, et améliorations annuelles 2018-2020 (publiés le 14 mai 2020) portant sur des changements mineurs visant à clarifier ou corriger des conséquences mineures entre les dispositions des normes.
Les amendements à :
 - IFRS 3 mettent à jour une référence dans la norme au cadre conceptuel,
 - IAS 16 interdisent à une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'articles produits pendant que l'entreprise prépare l'actif
 - IAS 37 précisent quels coûts une société inclut lorsqu'elle évalue si un contrat est déficitaire.

Ces amendements s'appliqueront à compter du 1er janvier 2022 sous réserve de leur adoption par l'Europe.

- ✓ Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Ces amendements d'application au 1er janvier 2022 sous réserve de leur adoption par l'Europe, complètent ceux publiés en 2019 et visent à aider les sociétés à fournir aux investisseurs des informations utiles sur les effets de la réforme dans leurs états financiers.

3. COMPARABILITE DES EXERCICES

3.1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Dans un contexte économique difficile lié à la pandémie de covid 19, le chiffre d'affaires du groupe DLSI a diminué de 28,9 % par rapport à 2019.

3.2. EVOLUTION DU PERIMETRE

Fusion par absorption de MBT AG et de PEMSA (zurich) AG au 06 juin 2020, avec valeur au 1^{er} janvier 2020.

4. Principes et méthodes comptables

Les états financiers sont principalement basés sur le coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs désignés comme étant disponibles à la vente dont la comptabilisation suit le modèle de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs courants et non courants (IAS 36 – notes 4.3.2), et les provisions courantes et non courantes.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

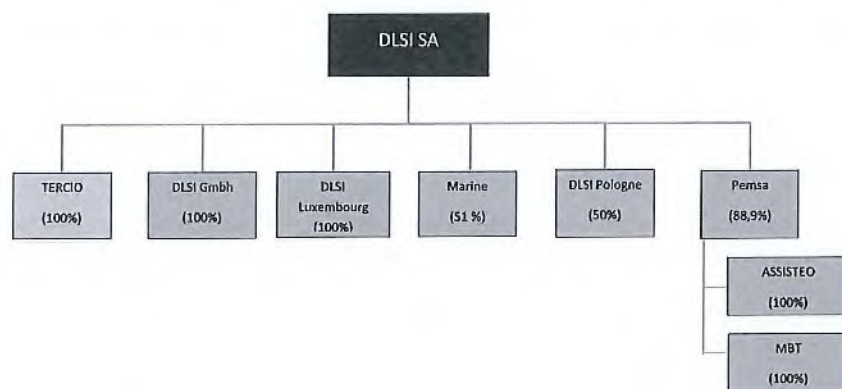
4.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles DLSI S.A. ou ses filiales exercent directement ou indirectement un contrôle sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque la société détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister si DLSI S.A. détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des sociétés contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2019 et 2020, selon les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes sont éliminés.

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :



Sociétés	Siège social	Date d'acquisition	% de détention	Nature Juridique juridique	Méthode de consolidation de consolidation
DLSI SA	FORBACH	Société mère	Société mère	SA	Intégration globale
DLSI Luxembourg SA	ESCH S/ ALZETTE	A	100	SA	Intégration globale
DLSI GmbH	KLEINBLIEDERSTROFF	A	100	SARL	Intégration globale
PEMSA SA	LUTRY (SUISSE)	01/07/2007	88,9	SA	Intégration globale
ASSISTEO SA	LAUSANNE (SUISSE)	01/09/2016	88,9	SA	Intégration globale
MBT	ZURICH (SUISSE)	07/08/2019	88,9	AG	Intégration globale
MARINE Intérim	FORBACH	01/02/2008	51	SAS	Intégration globale
DLSI POLSKA	GLIWICE (POLOGNE)	01/07/2008	50	SARL	Intégration globale
TERCIO	FORBACH	01/07/2011	100	SAS	Intégration globale

4.2. Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont un exercice social de 12 mois et clôturent le 31 décembre.

4.3. Méthodes d'évaluation

4.3.1. Goodwill

Les goodwill résultant de regroupements d'entreprises représentent les paiements effectués par le groupe lors de l'acquisition d'une agence ou d'un groupe d'agences ou des titres d'une société exploitant une ou plusieurs agences en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2010, les goodwill étaient calculés par différence entre le coût d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition et la part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Pour les acquisitions postérieures au 1^{er} janvier 2010, les goodwill sont calculés par différence entre le coût d'acquisition, c'est-à-dire la considération transférée au vendeur, incluant la juste valeur des paiements conditionnels, et la part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. L'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation (cf. « Dépréciations d'actifs »).

4.3.2 Dépréciations d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indicateur qu'un actif a subi une perte potentielle de valeur. S'il existe un tel indicateur, le groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable de l'actif.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Lorsque les actifs testés ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, le plus petit groupe d'actifs incluant l'actif testé qui génère des flux de trésorerie indépendants est alors testé (unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie. Ces flux de trésorerie ont été déterminés sur les bases suivantes :

- le prévisionnel 2021, année de référence, établi par les commerciaux et validé par la direction ;
- le résultat de l'agence sur les années passées pour estimer le pourcentage de rendement à venir ; une actualisation de 10,00% et une progression du chiffre d'affaires estimée pour les années suivant l'année de référence. Au-delà de 2024, le Groupe a appliqué un taux d'inflation de 1.5% aux projections de flux de trésorerie.

Les tests de perte de valeur sont effectués au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie. Ces derniers ont été alignés sur les agences ou des regroupements d'agences par zone géographique.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Les tests de dépréciation réalisés à fin 2020 intègrent une hypothèse d'augmentation de l'activité globale en 2021 de l'ordre de 33.3 %.

Sur la base des tests de dépréciation effectués à fin 2020, aucune unité génératrice de trésorerie ne nécessite de dépréciation de ses actifs. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation ne nécessiterait pas de comptabiliser une dépréciation.

4.3.3. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Un amortissement est constaté sur les logiciels selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 3 ans.

Les immobilisations incorporelles comprennent également la clientèle acquise, amortie selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 7 ans.

4.3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes comptables suivants :

- comptabilisation à leur valeur d'acquisition (coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue)
- amortissement calculé selon la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie d'utilité :

- | | |
|--|----------------|
| - Agencements et aménagements _____ | 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique _____ | 3 ans et 5 ans |
| - Mobilier de bureau _____ | 10 ans |

Les coûts d'emprunt directement attribuable à un actif éligible sont comptabilisés en tant que composant du coût de l'actif.

4.3.5 Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à des flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

A la date de comptabilisation initiale le Groupe détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories prévues. A fin 2020, le Groupe a des actifs financiers relevant des catégories "Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat" et "Prêts et Créances".

4.3.5.1 Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme.

Il s'agit pour le Groupe de la trésorerie qui comprend les disponibilités. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan.

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat.

4.3.5.2. Prêts et créances

Il s'agit pour le Groupe des autres actifs financiers non courants qui comprennent notamment des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont valorisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. La juste valeur correspond à la valeur nominale lorsque l'échéance de paiement n'est pas significative.

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Pour les créances clients, cette provision correspond à la part hors taxes de la créance qui n'est pas couverte par l'assurance-crédit.

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique « mobilisation de créances » au sein des emprunts et dettes à court terme.

4.3.6. Trésorerie

La rubrique « trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vues, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant en dettes financières tout comme les financements reçus dans le cadre de la mobilisation des créances.

4.3.7. Impôts différés et impôts sur les sociétés

En complément des impôts exigibles sont comptabilisés des impôts différés calculés sur les différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés.

Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

La base d'impôts différés comptabilisés sur les déficits reportables concerne MARINE INTERIM et s'élèvent à 104 K€ à fin 2020.

Conformément à la pratique majoritaire des autres entreprises du secteur de l'intérim, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est présentée en impôts sur les sociétés.

4.3.8. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

4.3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur des services vendus. Le chiffre d'affaires figure net de taxe sur la valeur ajoutée.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture.

4.3.10. Avantages au Personnel

Provisions pour indemnité de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une provision calculée conformément aux préconisations de la norme IAS 19R; il s'agit d'une méthode prospective avec calcul des droits au jour de la retraite ramené au prorata des droits acquis avec l'ancienneté au jour de la clôture. DLSI est soumis au régime à prestations définies.

Les salariés concernés par les indemnités de fin de carrière sont uniquement les cadres et employés, les intérimaires n'y ayant pas droits.

Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

	2020	2019
Age de départ	65 ans	65 ans
Turn-over	5 %	2,75 %
Taux d'augmentation	1,50 %	1 %
Taux d'actualisation	0,6 %	0,85 %
Charges sociales	40 %	40 %
Tableau de mortalité différent pour les hommes et les femmes	TH002 et TF0002	TH002 et TF0002

Les écarts actuariels sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle ils surviennent en autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Le Groupe n'a pas d'obligation à long terme envers son personnel autres que les régimes de retraite.

4.3.11 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « différence de conversion » dont la contrepartie est présentée en autres éléments du résultat global.

4.3.12 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuable aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

De même, les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

4.3.13 Information sectorielle

Le groupe n'a qu'une seule activité significative. Sur la base des critères d'IFRS 8, le groupe n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts.

5. Détail de l'actif

5.1 Actif non courant

5.1.1 Goodwill

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Ecarts d'acquisition positifs				
A Nouveau	32 693 950		32 693 950	32 693 950
Mouvement de périmètre				
Nouvelle acquisition				
Cession				
Ecart de conversion	13 563		13 563	
TOTAL	32 707 513		32 707 513	32 693 950

Les goodwill se ventilent comme suit :

en €	
Région	Valeur nette
ALSACE	477 534
ILE DE France	8 490 063
LORRAINE	761 194
LUXEMBOURG	1 126 084
NORD PAS DE CALAIS	1 541 842
NORMANDIE	2 213 384
PACA	4 700 773
PICARDIE	1 802 700
RHONES ALPES	6 190 777
SUISSE	5 403 162
TOTAL	32 707 513

5.1.2 Immobilisations incorporelles

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Frais d'établissement	128 317	128 316	1	1
Frais de recherche				
Concessions, brevets, licences	2 675 466	2 662 431	13 035	63 774
Droit au bail	67 433		67 433	67 433
Fonds de commerce				
Autres immobilisations incorporelles	3 175 849	2 447 475	728 374	926 216
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes s/ immo incorp.				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 047 065	5 238 222	808 843	1 057 424

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	6 051 802	4 994 378	1 057 424
Augmentations	4 923	256 035	-251 112
Diminutions	10 000	10 000	
Variations de périmètre			
Ecart de change	340	-2 191	2 531
31 décembre N	6 047 065	5 238 222	808 843

5.1.3 Immobilisations Corporelles

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Terrains				
Constructions	10 495 045	2 581 007	7 914 038	5 496 061
Installations tech, mat et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles	5 941 868	4 465 895	1 475 973	1 592 992
Immobilisations corporelles en cours				
Immeubles de placement				
Avances et acomptes s/ immo corp.				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 436 913	7 046 902	9 390 011	7 089 053

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31 décembre N-1	12 588 160	5 499 107	7 089 053
Augmentations	4 553 045	2 253 915	2 299 130
Droit d'utilisation			
Diminutions	709 435	709 435	0
Variations de périmètre			
Ecart de change	5 143	3 315	1 828
31 décembre N	16 436 913	7 046 902	9 390 011

5.1.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants au 31 décembre 2020 se décomposent comme suit :

Montants en €	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Titres de participations	40 000		40 000	40 000
Créances ratt. à des participations conso.				
Créances ratt. à des participations non conso.				
Autres titres immobilisés et prêts	57 260		57 260	78 389
Actifs financiers				
Autres immobilisations financières	948 351		948 351	1 038 678
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 045 611		1 045 611	1 157 067

Les autres immobilisations financière sont composés des cautions sur les baux commerciaux, ainsi que de la garantie délivrée aux entreprises de travail temporaire au Luxembourg pour un montant de 702K€, qui est assurée par des dépôts bancaires en tant que caution donnée au Ministère du Travail. Ces dépôts bancaires sont rémunérés au taux variable d'environ 0,30 %.

5.2. Actif courant

5.2.1 Créances

31/12/2020

En €	Montant brut	Provisions	Montant net à fin 2020
Créances clients et comptes rattachés	37 303 830	394 355	36 909 475
Autres créances	14 330 751	0	14 330 751
TOTAL	51 634 581	394 355	51 240 226

31/12/2019

En €	Montant brut	Provisions	Montant net à fin 2019
Créances clients et comptes rattachés	47 750 095	699 829	47 050 266
Autres créances	17 522 030	48 800	17 473 230
TOTAL	65 272 125	748 629	64 523 496

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique « mobilisation de créances » (emprunts et dettes financières à court terme). Nos créances sont couvertes par des assurances crédit.

Les autres créances comprennent notamment des produits à recevoir au titre de la formation pour 576 K€ (compte 438700), des charges comptabilisées d'avance pour 417 K€, des créances fiscales et sociales pour 12 701 K€ (comprenant des créances d'impôts courant pour 11 717 K€).

6. Détail du passif

6.1. Passifs non courants

6.1.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes concernent les provisions pour retraites pour un montant de 1 574 747 €.

Il convient de se référer aux explications données au paragraphe 4.3.10.

Montants en €	31/12/2019	Mouv. de Périètre	Aug.	Rep. Ut.	Rep. Non Ut.	Aut. Var	Ecart Conv.	31/12/2020
Prov. pour pensions	976 902		368 417	33 571		262 999		1 574 747
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	976 902		368 417	33 571		262 999		1 574 747

Montants en €	31/12/2018	Mouv. de Périètre	Aug.	Rep. Ut.	Rep. Non Ut.	Aut. Var	Ecart Conv.	31/12/2019
Prov. pour pensions	458 561		395 707	17 366		140 000		976 902
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	458 561		395 707	17 366		140 000		976 902

Les autres variations de la provision pour engagement retraite correspondent à la variation des hypothèses actuarielles.

6.1.2 Emprunts et dettes financières

Ce montant représente la part à plus d'un an des emprunts et dettes financières à plus d'un an à l'origine.

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

Montants au 31/12/2020 en €	Courant	Non courant
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 056 454	70 974
Emprunts auprès des établissements de crédit CT		
Total ICNE	191 282	
Dettes financières diverses	4 847 389	
Dettes financières Locations IFRS 16	1 747 268	6 773 124
Concours bancaires courants	7 259	
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	17 849 652	6 844 098
TOTAL TRESORERIE	19 572 268	0
ENDETTEMENT FINANCIER NET	-1 722 616	6 844 098
TOTAL CICE MOBILISABLE	9 563 109	0
ENDETTEMENT FINANCIER NET DE CICE MOBILISABLE	-11 285 725	6 844 098

L'endettement financier net tel que défini par le groupe DLSI correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les montants des emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

- ✓ DLSI SA : 10 409 969 € (dont 70 974 € à plus d'un an)

Dont un PGE de 8 000 000 M€ dont la première période différée prendra fin en juin 2021.

- ✓ PEMSA : 717 459 €

Les emprunts et dettes financières s'analysaient ainsi au 31 décembre 2019 :

Montants au 31/12/2019 en €	Courant	Non courant
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 690 688	1 950 289
Emprunts auprès des établissements de crédit CT		
Total ICNE	177 534	
Dettes financières diverses	5 132 457	
Dettes financières Locations IFRS 16	1 526 066	4 677 427
Concours bancaires courants	2 078 185	
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	12 604 930	6 627 716
TOTAL TRESORERIE	8 766 557	0
ENDETTEMENT FINANCIER NET	3 838 373	6 627 716
TOTAL CICE MOBILISABLE	14 424 000	0
ENDETTEMENT FINANCIER NET DE CICE MOBILISABLE	-10 585 627	6 627 716

6.1.3 Contrats de location IFRS 16, le Groupe comme preneur

Le Groupe applique la norme IFRS 16 "Contrats de location" à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17 en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme. Les options retenues par le Groupe au titre de la transition sont décrites dans la note 2.1.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon la nouvelle norme IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement des locations immobilières et des véhicules.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- l'actif sous-jacent est de faible valeur ; le Groupe a retenu comme seuil pour cette catégorie une valeur à neuf de 5 000 euros ;
- la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Emprunts et dettes financières à court terme pour la partie inférieure à un an, et Emprunts et dettes financières à long terme pour la partie supérieure à un an (cf. note 6.1.2.). Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont présentées dans le résultat financier en note 7.4.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

(en euros)	Baux commerciaux	Véhicules	Autres	Total
Valeur nette au 31/12/2019	5 496 061	708 451		6 204 512
Investissements	1 279 159			1 279 159
Cessions et mises hors service				
Amortissements et dépréciations	-1 349 864	-425 697		-1 775 561
Valeur nette au 31/12/2020	7 914 038	586 027		8 500 065
Valeur brute	10 495 045	1 199 819		11 694 864
Cumul des amortissements et dépréciations	-2 581 007	-613 792		-3 194 799

6.2. Passifs courants

6.2.1 Provisions d'exploitation

Les provisions d'exploitation concernent les litiges sociaux.

Montants en €	A Nouveau	Mouv. de Périmètre	Augmen- tation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Autres Variations	Ecart de conversion	Solde
Prov. pour perte de change	35 802							35 802
Prov. autres risques	310 637		224 850	270 637				264 850
Total Prov. pour risques	346 439		224 850	270 637				300 652
Prov. pour impôts	56 834							56 834
Total Prov. pour charges	56 834							56 834
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	403 273		257 367	274 770				357 486

Pour rappel, l'évolution des provisions d'exploitation de l'an dernier se présentait comme suit :

Montants en €	A Nouveau	Mouv. de Périmètre	Augmen- tation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Autres Variations	Ecart de conversion	Solde
Prov. pour perte de change	35 802							35 802
Prov. autres risques	314 637		246 000	250 000				310 637
Total Prov. pour risques	350 439		246 000	250 000				346 439
Prov. pour impôts	45 467		11 367					56 834
Prov. pour autres charges	24 014			24 770			756	
Total Prov. pour charges	69 481		11 367	24 770			756	56 834
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	419 920		257 367	274 770			756	403 273

6.2.2 Autres passifs

Les autres passifs se décomposent comme suit au 31 décembre 2020 :

Montants en €	Courant	Non Courant
Fournisseurs et comptes rattachés	4 229 547	
Avances et acomptes reçus	674 709	
Dettes sociales	23 395 712	
Dettes fiscales	9 382 114	
Dettes participations des salariés	530 556	
Dettes diverses	1 069 748	
Produits constatés d'avance	706	
TOTAL AUTRES DETTES	39 283 092	

Les autres passifs se décomposent comme suit au 31 décembre 2019 :

Montants en €	Courant	Non Courant
Fournisseurs et comptes rattachés	4 643 161	
Avances et acomptes reçus	847 798	
Dettes sociales	24 416 111	
Dettes fiscales	13 134 830	
Dettes participations des salariés	540 744	
Dettes diverses	1 763 382	
Produits constatés d'avance	4 400	
TOTAL AUTRES DETTES	45 350 426	